

## PROJET DE METHANISATION SUR MELLE

Le 6 février 2013, un projet de méthanisation sur le Plateau Mellois a été présenté lors d'une réunion publique à Saint-Léger.

Ce projet est porté par la Coopérative Entente Agricole de la Plaine de Saintonge au Plateau Mellois dont le siège est à Lozay en Charente-Maritime.

Cette coopérative réunit 450 adhérents dont 1/3 sont des éleveurs et 2/3 des céréaliers.

Le projet de méthanisation concerne 21 exploitations qui sont situées à 10 km maximum du lieu prévu pour l'installation de l'unité de méthanisation, à savoir un terrain appartenant à la communauté de communes, derrière le terrain de foot de Beausoleil, à proximité de l'usine Rhodia Danisco. Les exploitations concernées sont situées sur les communes de Melle, Chail, Saint-Léger, Saint-Génard et Pouffonds et la surface de la parcelle prévue pour recevoir l'unité de méthanisation est de 3,17 hectares dont 2,5 hectares seront nécessaires pour le projet.

Lors de cette réunion publique, la salle était pratiquement pleine, quelques adhérents de CIMES et de très nombreux agriculteurs, ainsi que quelques élus composaient le public.

### *Pourquoi ce projet ?*

Ce que nous en dit le directeur de la coopérative :

La zone concernée a 12 captages dits *Grenelle*, dont Marcillé ce qui entraîne des contraintes pour la préservation de la qualité de l'eau (contraintes liées à l'interdiction d'épandage).

Le projet permettra donc de conserver les élevages et améliorer la compétitivité, améliorer la qualité de l'eau et la biodiversité (par le maintien de l'élevage).

Des ressources proviendront de la vente du gaz.

Ce projet est territorial et il permettra le traitement de déchets agro-industriels (usine de tourteaux de la Mothe St-Héray).

### *La Région Poitou-Charentes accompagne le projet, pourquoi ?*

Le représentant des services de la Région dit que la Région souhaite que soient produites les énergies renouvelables dont la méthanisation.

Il est nécessaire de lutter contre le réchauffement climatique et de s'inscrire dans le *plan après pétrole* par substitution d'énergie fossile. Quarante projets sont actuellement soutenus par la Région en partenariat avec l'ADEME et l'abondement de fonds européens.

La méthanisation a pour avantage de valoriser les déjections d'élevage et de valoriser l'énergie. Il s'agit d'une alternative à la mise en décharge et à l'incinération.

Le gaz issu de la méthanisation est une énergie renouvelable et non un combustible fossile.

De plus, l'unité de méthanisation permettra la diminution des gaz à effet de serre et l'amélioration des conditions d'épandage entraînant la suppression des nuisances olfactives.

Le projet permettra la création d'emplois, 2 sur site ainsi que ceux occasionnés par la construction effectuée par des PME locales. Il donnera également un revenu d'activité pour les éleveurs et pour la coopérative.

Il s'agit d'installations collectives agricoles et à Melle ce sera une installation classée dans celles de petites à moyennes tailles : 5 000 à 25 000 tonnes par an.

L'unité de Melle sera la première de la Région à injecter le biométhane épuré dans le réseau gaz naturel (habituellement co-génération).

En Deux-Sèvres, il y a actuellement 5 installations en construction et la Région est un garde-feu /fou environnemental.

L'unité de méthanisation *Métha Bel'air* à côté de Limalonges fonctionne et il nous est proposé de la visiter.

*Le bureau d'étude en charge du projet prend le relai et nous présente ce qu'est le principe de la méthanisation.*

La production du biogaz méthane se produit en anaérobie. Actuellement, le projet Mellois est en

phase de maîtrise d'ouvrage et le souhait c'est que le démarrage ait lieu en 2015.

Les élevages concernés sont des élevages bovins, caprins, ovins et élevages de porcs.

Ils génèrent 39 252 tonnes de lisier et en ajoutant les déchets de la pâtisserie industrielle 2 013 tonnes de déchets agro industriels (céréales et déchets de pâtisserie).

Il est prévu d'y ajouter les déchets verts des collectivités : 200 tonnes issues de la tonte.

Le digestat est séparé en partie liquide et partie solide. Pour la partie solide, le compost sera fabriqué sur la plateforme de Lezay et mis sur la zone PPR. Le digestat liquide sera épandu sur le reste des parcelles hors PPR.

*Chiffres énergie produite en bref :*

80 % de l'énergie produite est valorisée (ce qui est un très bon ratio)

140 m<sup>3</sup>/heure de bio méthane sont équivalents à 155 l essence/heure

1 camion de fumier = 1 000 l de fioul

905 tonnes, équivalent pétrole, économisées par an

3648 tonnes, équivalent CO<sub>2</sub>, évitées.

Suite à ces présentations viennent les questions du public (adhérents de CIMES) puisqu'il est nécessaire d'avoir des compléments d'information en particulier sur les nuisances qui pourraient être engendrées par cette unité de méthanisation tout d'abord pour les riverains.

*Comment se fera l'acheminement ?*

Réponse : par camions et bennes pour le fumier et par citernes pour le lisier. Tous les flux se feront à charge (entrées et sorties). Il est prévu 7 camions jour qui accèderont à l'unité de méthanisation par le chemin du pôle écologique.

*L'unité de méthanisation sera à 300 mètres des habitations, est-ce légal, qu'en est-il des risques (gaz) et des nuisances ?*

Réponse : La distance règlementaire est de 100 mètres. Il n'y a pas de risque d'explosion puisque le gaz sur une unité de méthanisation est de 1 à 5 millibars (il y a des soupapes). Le gaz n'est pas assez comprimé pour qu'il y ait des risques et il existe un système de vannes. S'il y avait des risques liés à la proximité des usines, le projet serait refusé par l'administration. Le stockage est fermé, le procédé est anaérobie, il n'y aura pas de bruit et pas d'odeurs enfin pratiquement pas. Un confinement complémentaire (non obligatoire) a été acté à la demande de la Région pour supprimer les risques de nuisances olfactives.

*L'unité de méthanisation pourra-t-elle utiliser les boues des stations d'épuration ?*

Réponse : Non, GRDF ne l'autorise pas au nom du principe de précaution, pour la même raison, il n'est pas possible d'avoir recours au gisement industriel. Il est nécessaire d'avoir du gaz totalement épuré. Le fait que les usines de Melle soient à proximité est un atout puisqu'elles sont très consommatrices de gaz et cela sécurise GRDF.

*Quels seront les déchets verts utilisés ?*

Réponse : Les tontes et les feuilles. Pas de produits ligneux (incompatibles), le bois ira sur la plateforme de compostage.

*Les déchets alimentaires des grandes surfaces peuvent-ils être incorporés ?*

Réponse : Oui, mais le volume est vraiment faible. En ce qui concerne les restes des cantines et autres plateaux repas en provenance des collectivités, cela ne pourra se faire que lorsque le tri sera effectif.

*N'y aura-t-il pas des problèmes liés au soufre ?*

Réponse : Non, le soufre sera traité et il retombe au fond des cuves.

*Y aura-t-il des contrôles réglementaires ?*

Réponse : Les salariés sur place contrôlent la qualité des livraisons et celles-ci n'auront lieu que de jour lors de la présence des salariés.

*Où se fera le compostage ?*

Réponse : Sur la plateforme de compostage de Lezay, c'est une garantie pour les citoyens.

*Ensuite viennent les questions des agriculteurs et élus locaux.*

Les agriculteurs sont intéressés par le projet et souhaitent savoir s'ils pourront bénéficier des aides Région pour monter éventuellement leur unité de méthanisation.

Réponse : La Région soutient des projets sur des territoires et a pour objectifs qu'il n'y ait pas de territoires blancs. Elle ne souhaite pas soutenir des projets qui viennent en concurrence sur un même territoire. Il peut y avoir des mini installations soutenues, cela se fait sur le territoire régional.

Est-il possible de s'intégrer dans le projet, peut-il être ouvert à des non adhérents de la coopérative ?

Réponse : Le projet a été dimensionné pour les 21 exploitations. Il n'est pas prévu de le redimensionner et de plus, les apports se font dans le périmètre de 10 km autour de l'unité.

Au niveau de CIMES, nous avons accepté le principe de la visite d'une unité de méthanisation et nous reprendrons contact avec les personnes qui nous ont présenté le projet. Il nous paraît utile de voir par nous-mêmes et de constater in situ, s'il y a ou non des nuisances décelables.

Geneviève PAILLAUD